

Avis publics



ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE

RÉSULTATS DE LA PROCEDURE D'ENREGISTREMENT POUR LES PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DU SECTEUR CONCERNÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE CORRESPONDANT AUX ZONES 0545, 0557, 0565, 0587 et 0586.

PROJET PARTICULIER RELATIF À L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT SUR LE SITE DU 5270, RUE DE BELLECHASSE (DÉROGATION RELATIVE À LA HAUTEUR)

AVIS est donné que, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), à la suite de la procédure d'enregistrement relative à la résolution CA22 26 0170 ayant pour titre « Adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-148), une résolution distincte autorisant le changement d'usage et la transformation du bâtiment situé au 5270, rue de Bellechasse (disposition relative à la hauteur) » qui s'est tenue de 9 h à 19 h le mercredi 17 août 2022 au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu ainsi que le nombre de demandes reçues s'établit comme suit :

Demandes requises pour la tenue d'un scrutin référendaire	Demandes reçues
146	143

Le nombre de demandes reçues étant inférieur au nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu, la résolution est ainsi réputée approuvée par les personnes habiles à voter.

Fait à Montréal, ce 18 août 2022.

Le secrétaire d'arrondissement

Arnaud Saint-Laurent

Certificat de publication

Je, soussigné, Arnaud Saint-Laurent, secrétaire d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus sur le site internet de l'arrondissement en date du 18 août 2022, conformément au *Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-142).

Fait à Montréal, ce 18 août 2022

Secrétaire d'arrondissement